

**CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE
MALADIE UNIVERSELLE**

BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice

DIRECTION GÉNÉRALE



**PLAN D' ACTIONS OPÉRATIONNEL DE LA
STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU RÉGIME
D' ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE
(PAO/PSD-RAMU) 2019-2021**

Février 2019

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	4
INTRODUCTION	5
PARTIE I. RAPPEL DES ÉLÉMENTS DE LA STRATÉGIE DE DEVELOPPEMENT DU REGIME D'ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE	6
I. FONDEMENTS DU RAMU	6
1.1. Au niveau international	6
1.2. Au niveau régional	6
1.3. Au niveau national	7
II. VISION DU PSD-RAMU	8
III. PRINCIPES DIRECTEURS DU RAMU	8
IV. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PSD-RAMU	8
4.1. L'objectif global et les impacts attendus	8
4.2. Les axes stratégiques, les objectifs stratégiques et les effets attendus	9
PARTIE II. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION DU PLAN D' ACTIONS OPERATIONNEL	15
I. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PSD-RAMU	15
1.1. Le dispositif institutionnel de pilotage	15
1.2. Les instances du PSD-RAMU	15
1.3. Les instruments de mise en œuvre du PSD-RAMU	16
1.4. Les acteurs de mise en œuvre	17
II. SUIVI ET EVALUATION DU PSD-RAMU	20
2.1. Le mécanisme de suivi-évaluation	20
2.2. Les outils de suivi et d'évaluation	21
III. COÛT ET FINANCEMENT	21
3.1. Le coût du plan d'actions opérationnel du PSD-RAMU	21
3.2. Le financement du PAO	22

IV. MÉCANISME DE FINANCEMENT	22
4.1. Les sources de financement	22
4.2. Les mécanismes de mobilisation des ressources	23
V. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES	23
5.1. L'insécurité	23
5.2. L'instabilité socio-politique	23
5.3. L'instabilité institutionnelle	24
5.4. La conjoncture nationale et internationale	24
5.5. Les mouvements sociaux	24
CONCLUSION	25
MATRICE DU PLAN D' ACTIONS OPERATIONNEL 2019-2021 DU PSD-RAMU	27
CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES	41

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AMU	: Assurance maladie universelle
BE	: Budget de l'Etat
BM	: Banque mondiale
CNAMU	: Caisse nationale d'assurance maladie universelle
CNS	: Comptes nationaux de santé
CSPS	: Centre de santé et de promotion sociale
CSU	: Couverture sanitaire universelle
DNS	: Dépense nationale de santé
EN-PSQD	: Enquête nationale sur la perception de soins de qualité des prestations
EPPS	: Etablissement public de prévoyance sociale
IDH	: Indice de développement humain
INSD	: Institut national de la statistique et de la démographie
MATDSI	: Ministère de l'administration du territoire, de la décentralisation et de la sécurité intérieure
MINEFID	: Ministère de l'économie, des finances et du développement
MS	: Ministère de la santé
ODD	: Objectifs de développement durable
OIT	: Organisation internationale du travail
OMS	: Organisation mondiale de la santé
ONG	: Organisation non gouvernementale
OSC	: Organisation de la société civile
CFA	: Franc de la communauté financière africaine
PNDES	: Plan national de développement économique et social
PNDS	: Plan national de développement sanitaire
PNUD	: Programme des nations unies pour le développement
PPP	: Partenariat public privé
PTF	: Partenaires techniques et financiers
RAMU	: Régime d'assurance maladie universelle
RGPH	: Recensement général de la population et de l'habitat
SIG	: Système informatisé de gestion
UE	: Union Européenne

INTRODUCTION

L'Organisation des nations unies décrit la protection sociale comme « *le maillon manquant pour une mondialisation juste et inclusive* »¹. Dans ce sens, il est important de reconnaître que l'Organisation internationale du travail (OIT) a mis au point plusieurs normes internationales dans le domaine de la sécurité sociale.

Le Burkina Faso, à l'instar de plusieurs pays africains, s'est doté d'une politique nationale de protection sociale pour garantir l'accès des populations aux services sociaux de base dont les soins de santé de qualité. Cette politique vise à garantir l'accès à des soins de qualité à toute la population et à assurer la protection financière contre le risque maladie.

C'est également dans cette optique que s'inscrit le processus de mise en place d'un régime d'assurance maladie engagé depuis plusieurs années en vue de protéger les populations contre le risque de basculement dans la pauvreté du fait du paiement direct des soins de santé.

Ce processus a abouti à l'adoption de la loi N° 060-2015/CNT du 5 septembre 2015 portant régime d'assurance maladie universelle (RAMU) et à la création d'une Caisse nationale d'assurance maladie universelle (CNAMU) par décret N° 2018-0265/PRES/PM/MINEFID/MFPTPS du 9 avril 2018.

La CNAMU a pour mission la gestion du RAMU au profit de la population civile résidant au Burkina Faso en dehors des militaires et de leurs familles.

La mise en œuvre de ce régime fait face à de nombreux défis tels que l'opérationnalisation et la bonne gouvernance de la CNAMU, la mobilisation des ressources financières propres pour assurer la pérennité du régime et l'accès de toute la population aux soins de santé couverts par le RAMU.

Afin de relever ces défis, la caisse nationale d'assurance maladie universelle a élaboré un plan stratégique de développement du RAMU. Ce document est un outil d'orientation et de cadrage des actions prioritaires à mettre en œuvre pour une couverture effective de la population par le RAMU dans les cinq (5) prochaines années.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de ce plan stratégique des actions prioritaires ont été identifiées dans un cadre de programmation triennal glissant. Le présent plan d'actions opérationnelles élaboré à cet effet, définit les activités à réaliser sur les trois premières années (2019-2021).

Il s'articule autour de deux grandes parties :

- **Partie I** : Rappel des éléments du plan stratégique de développement du régime d'assurance maladie universelle ;
- **Partie II** : Dispositions de mise en œuvre et de suivi-évaluation du plan d'actions opérationnel.

⁽¹⁾ **Kevin Cassidy**, « *Un socle de protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive* », Bureau international du travail, 2011 : http://www.ilo.org/global/publications/ilo-bookstore/order-online/books/WCMS_165750/lang--en/index.htm.

PARTIE I. RAPPEL DES ÉLÉMENTS DE LA STRATÉGIE DE DEVELOPPEMENT DU REGIME D'ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE

I. FONDEMENTS DU RAMU

L'opérationnalisation du RAMU tire ses fondements des engagements ou des droits de la population au niveau international, régional et national.

1.1. Au niveau international

Au niveau international, le Plan stratégique s'inspire de plusieurs sources, notamment : les objectifs de développement durables, les conventions de l'organisation internationale du travail, etc.

1.1.1. Les objectifs de développement durables (ODD)

A ce titre le plan tire ses fondements de :

- l'ODD 1 « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde » dont l'objectif spécifique 1.3 recommande de « *mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient* ». Quant à l'objectif spécifique 1.4, il recommande que « *d'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base [...]* » ;
- l'ODD 3 qui recommande de « permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être ».

1.1.2. Les conventions et recommandations de l'OIT

Pour assurer la protection, l'organisation internationale du travail a adopté plusieurs conventions et recommandations. Parmi elles, on peut retenir la convention N° 102 et la recommandation N° 202 sur lesquelles le PSD-RAMU se fonde.

1.2. Au niveau régional

Au niveau régional, le plan s'inscrit dans la mise en œuvre de :

- **l'agenda 2063 de l'Union africaine** : Il indique que d'ici 2063, les pays africains seront parmi les plus performants, en termes de mesures de la qualité de vie dans le monde à travers la mise en œuvre des stratégies en matière de santé, de nutrition, etc. ;
- **la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples** : Cette charte, à travers ses articles 16.2 et 18.3, engage les Etats parties à prendre les mesures

nécessaires en vue de protéger la santé de leurs populations et de leur assurer l'assistance médicale en cas de maladie.

1.3. Au niveau national

La mise en œuvre d'une politique publique d'assurance maladie tire ses fondements de plusieurs références nationales.

- **La Constitution du Burkina Faso**

La Constitution de juin 1991 est le premier fondement national du RAMU. En effet, conformément aux dispositions de ses articles 18 et 26, la sécurité sociale, la protection de la maternité, le droit à la santé sont des droits sociaux qu'elle reconnaît et qu'elle vise à promouvoir.

- **Le plan national de développement économique et social (PNDES)**

La pertinence stratégique du RAMU est consacrée dans l'axe N° 2 du PNDES relatif au développement du capital humain. Pour permettre la consolidation du capital humain, l'un des sous effets attendus de la mise en œuvre du PNDES concerne la couverture de 25% de la population par le régime d'assurance maladie universelle en 2020.

- **La politique sectorielle « Travail-emploi et protection sociale »**

L'axe stratégique 3 de cette politique sectorielle intitulé « promotion de la protection sociale », prévoit en son objectif stratégique 3.1 la mise en place de mutuelles sociales et l'assurance maladie universelle.

- **La politique nationale de protection sociale**

Sur le plan stratégique, le Gouvernement s'est fixé comme défi majeur de lever la barrière financière pour permettre l'amélioration de l'accès de tous, notamment des populations pauvres et des groupes vulnérables, aux services sociaux de base. Dans cette optique, la politique nationale de protection sociale PNPS (2013 -2023) a inscrit dans son programme 2, l'engagement du Gouvernement à assurer un accès subventionné et gratuit pour un éventail de services dans le domaine de la santé pour les groupes les plus vulnérables et le développement d'un système national d'assurance maladie universelle.

- **La politique nationale du travail**

L'élaboration du PSD-RAMU s'inscrit dans la mise en œuvre des actions concourant à l'atteinte de l'objectif immédiat 7 du Programme 3 de la politique nationale du travail (PNT) « Promouvoir un système national d'assurance maladie pour tous ».

- **Le plan national de développement sanitaire (PNDS)**

Le PSD-RAMU tire également ses fondements du PNDS dont l'objectif spécifique prévoit de mener des actions en vue de l'accroissement du financement de la santé et de l'amélioration de l'accessibilité financière aux services de santé.

II. VISION DU PSD-RAMU

Partant des fondements et tenant compte des défis à relever, la vision qui soutient l'élaboration et la mise en œuvre du PSD-RAMU est de « *Faire de la CNAMU en 2025, un organisme de prévoyance sociale de référence impulsant de meilleures offres de soins de santé pour un bien être de la population* ».

Il s'agit à travers cette vision d'instaurer un mécanisme adéquat pour améliorer l'accessibilité financière de toute la population à une couverture des soins de santé afin de contribuer au développement économique et social. Cela passe par :

- le bloc fondateur qui est un organisme de prévoyance sociale mettant la bonne gouvernance et l'innovation au centre de sa stratégie de pilotage ;
- l'indicateur de performance qui est la qualité des services rendus aux clients ;
- la finalité de la vision étant l'amélioration du bien-être social de la population ;
- l'organisme de référence devant assurer un meilleur pilotage en matière d'assurance sociale.

III. PRINCIPES DIRECTEURS DU RAMU

Le RAMU repose sur des principes que sont :

- **le principe de la territorialité** : Ce principe signifie que tous ceux qui résident au Burkina Faso sont soumis au régime ;
- **le principe de la non-discrimination** : Ce principe implique que le RAMU concerne toutes les personnes vivant au Burkina Faso sans aucune discrimination ;
- **le principe de la solidarité nationale** : Le RAMU est un régime contributif. Cette solidarité se traduit par la mutualisation des contributions pour une efficacité dans les prises en charges sanitaires ;
- **le principe de l'équité** : elle suppose que chaque assuré contribuera au financement du RAMU en fonction de sa capacité contributive ;
- **le principe de la responsabilité générale de l'Etat** : l'Etat doit veiller au succès de la mise en œuvre du RAMU et à la couverture de toutes les couches de la population ;
- **le principe de la bonne gouvernance** : elle sous-entend l'efficacité et l'efficacités, la participation, la transparence et la redevabilité.

IV. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PSD-RAMU

Le PSD-RAMU repose sur les orientations stratégiques suivantes :

- le renforcement de la gouvernance du RAMU,
- l'amélioration de l'accessibilité financière de la population aux soins de santé.

4.1. L'objectif global et les impacts attendus

L'objectif global du RAMU est « d'assurer l'accès financier d'au moins 47% des populations aux soins de santé à l'horizon 2023 » avec comme impacts attendus l'accès aux soins de santé de qualité est amélioré les dépenses des ménages en soins de santé sont réduites.

Pour mesurer les impacts attendus du RAMU, les indicateurs suivants sont retenus : le taux de paiement direct des soins de santé des ménages et le niveau de dépenses de santé dans les revenus des ménages. Le taux de paiement direct des ménages devrait être réduit à 27%.

4.2. Les axes stratégiques, les objectifs stratégiques et les effets attendus

La mise en œuvre du plan stratégique, au regard de l'objectif global et des impacts attendus, se fera à travers les quatre (4) axes stratégiques suivants : le pilotage du RAMU ; la couverture de la population par le RAMU ; la viabilité financière du RAMU et l'achat des prestations des soins de santé.

4.2.1. Axe Stratégique 1 : Pilotage du RAMU

Le renforcement du cadre juridique et institutionnel s'avère une condition nécessaire à l'atteinte des objectifs de l'Etat en matière de gouvernance du RAMU. Il s'agit à travers cet axe de parvenir à l'adoption de textes juridiques et à la mise en place de tous les organes nécessaires au bon fonctionnement du RAMU.

Objectif stratégique 1.1. : Renforcer le cadre institutionnel et opérationnel

Pour ce faire, deux principaux effets sont attendus pour cet axe : le cadre juridique et institutionnel est renforcé et les capacités opérationnelles de la CNAMU sont renforcées.

Effet 1.1.1. : Le cadre juridique et institutionnel est renforcé

Dans le cadre de la mise en œuvre du PSD-RAMU, il paraît indispensable d'une part, de renforcer les institutions existantes, de mettre en place de nouveaux organes et d'autre part, de procéder à l'actualisation des textes et à l'adoption de nouveaux textes. Cet effet sera mesuré à travers la proportion de textes juridiques adoptés. Les produits suivants sont attendus dans le cadre de la réalisation de cet effet :

- **Produit 1.1.1.1. : Le cadre juridique est amélioré**

Il s'agit à travers ce produit, d'améliorer le cadre juridique par l'élaboration et l'adoption de l'ensemble des textes d'application de la loi portant RAMU et ceux permettant le fonctionnement effectif de la CNAMU. Ce produit permettra également la vulgarisation de ces textes. Il sera mesuré à travers le nombre de textes réglementaires régissant la CNAMU élaborés et le nombre de textes juridiques régissant le RAMU élaborés.

- **Produit 1.1.1.2. : Le cadre institutionnel est amélioré**

Il s'agit de mettre en place l'ensemble des structures prévues par les textes, de réaliser les infrastructures et rendre fonctionnels les différents organes de la CNAMU et son environnement. Ce produit sera mesuré à travers le nombre d'organes fonctionnels, le nombre de cadres mis en place et fonctionnels, et la disponibilité d'un bâtiment au profit de la CNAMU acquis.

Effet 1.1.2. : Les capacités opérationnelles de la CNAMU sont renforcées

Pour assurer une gestion efficace et efficiente du RAMU, la CNAMU devrait se doter de toutes les ressources et les outils de gestion nécessaires pour son bon fonctionnement. Cet

effet sera mesuré à travers la proportion des organes fonctionnels et le taux d'exécution du plan d'action opérationnelle (PAO). Les produits suivants sont attendus :

▪ **Produit 1.1.2.1. : Les ressources humaines sont renforcées**

Ce produit vise à mettre en œuvre une assistance juridique et technique, de recruter et de former le personnel nécessaire pour le démarrage des activités et le fonctionnement de la CNAMU. La mise en œuvre de ce produit devra être orientée par un plan de renforcement des capacités. Le produit sera mesuré à travers la disponibilité du plan de renforcement des capacités du personnel, le taux d'exécution du plan de renforcement des capacités du personnel et le nombre d'assistance.

▪ **Produit 1.1.2.2. : Les ressources matérielles sont disponibles**

Pour assurer l'opérationnalisation du RAMU, la CNAMU doit se doter de ressources matérielles. Ainsi, à travers ce produit, il s'agira d'acquérir, notamment, le matériel roulant, informatique et les mobiliers de bureau nécessaires pour assurer le fonctionnement de la CNAMU. L'indicateur de ce produit est le nombre de matériel acquis.

▪ **Produit 1.1.2.3. : Le système d'information (SI) est mis en place**

La technologie maîtrisée est à la fois une source de performance et une garantie de sécurité. Il s'agit de doter la CNAMU d'un système d'information de qualité, sécurisé et pratique. Les indicateurs de mesure de ce produit sont : disponibilité de l'étude, taux de déploiement et le niveau de fonctionnalité du système d'information.

▪ **Produit 1.1.2.4 : Les outils de gestion administrative, financière et comptable sont mis en place**

La réalisation de ce produit permettra de doter la CNAMU d'outil de gestion administrative, financière et comptable pour assurer une bonne gouvernance de l'institution. Les documents de cartographie, le nombre d'outils de gestion administrative, financière et comptable acquis sont les indicateurs de ce produit.

Effet 1.1.3. : Le système de planification et de suivi-évaluation est efficace

Pour atteindre les objectifs du RAMU, la CNAMU se doit de se doter d'un mécanisme de monitoring efficace. L'indicateur de mesure de cet effet est le taux de réalisation des activités de suivi et d'évaluation. Pour la réalisation de cet effet, les produits suivants sont attendus :

▪ **Produit 1.1.3.1. : La planification et le suivi-évaluation du PSD-RAMU sont assurés**

Le produit fait référence aux mécanismes de planification, de suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du PSD-RAMU. L'indicateur de ce produit est la proportion des instruments de planification et de suivi évaluation élaborés.

- **Produit 1.1.3.2. : Les statistiques sur le RAMU sont produites**

La mise en œuvre de ce produit nécessite la réalisation des rapports statistiques et la conduite des enquêtes et d'études actuarielles sur le RAMU. L'indicateur de ce produit est le nombre de documents statistiques sur le RAMU élaborés.

- **Produit 1.1.3.3. : Les résultats du PSD-RAMU sont vulgarisés**

Ce produit vise à promouvoir les acquis du RAMU et à diffuser les bonnes pratiques en matière d'assurance maladie. Il participe en outre au devoir de redevabilité vis-à-vis des acteurs dans le cadre de la mise en œuvre du PSD-RAMU. Le pourcentage des acteurs connaissant les résultats de la stratégie est l'indicateur de ce produit.

4.2.2. Axe stratégique 2 : La couverture de la population par le RAMU

Il s'agira à travers cet axe de mener différentes actions pour mobiliser l'ensemble des acteurs en vue d'assurer la couverture sociale de toute la population par le RAMU.

- **Objectif stratégique 2.1. : Assurer la couverture de la population par le RAMU**

Pour ce faire, cet axe se structure autour des deux effets suivants : l'adhésion au RAMU est assurée, l'immatriculation et l'affiliation des assujettis sont assurés.

- **Effet attendu 2.1.1. : L'adhésion au RAMU est assurée**

Ce choix répond au besoin d'assurer une communication suffisante autour du RAMU pour une mobilisation conséquente de la population. Il se mesure à travers la proportion de la population connaissant le RAMU. Cet effet se réalise à travers les produits suivants :

- **Produit 2.1.1.1. : La population est mobilisée autour du RAMU**

Il s'agit d'organiser des campagnes de sensibilisation à travers des moyens de communication de masse et spécifique (la réalisation des émissions, des conférences publiques, des ateliers d'information et l'élaboration de revues et documents divers, etc.). Les deux indicateurs de mesure du produit sont : le nombre de leaders d'opinion sensibilisés et le nombre de séances de vulgarisations organisées.

- **Produit 2.1.1.2: Les principaux acteurs sont mobilisés autour du RAMU**

Il s'agit d'organiser des sessions de formation, de sensibilisation, des rencontres, la mise en œuvre de cadres d'échanges avec ces acteurs sur le RAMU. L'indicateur de mesure de ce produit est : nombre de partenaires, de prestataires et d'OGD rencontrés.

- **Effet attendu 2.1.2 : L'immatriculation et l'affiliation des assujettis sont assurés**

Cet effet répond au besoin de couvrir toute la population au régime d'assurance maladie universelle conformément à la loi n° 060-2015/CNT du 5 septembre 2015 portant régime d'assurance maladie universelle au Burkina Faso. L'indicateur de mesure de cet effet est le taux de couverture de la population par le RAMU. Les produits suivants sont attendus :

- **Produit 2.1.2.1. : Les opérations d'immatriculation et d'affiliation sont assurées**

Il s'agit de mener des actions d'enrôlement et d'immatriculation de la population et de l'affiliation des employeurs. Dans ce cadre, la CNAMU pourra faire recours aux OGD. Pour cela, il sera nécessaire d'organiser des concertations, d'évaluer les attentes et les besoins de chaque acteur en vue de la signature de conventions. L'indicateur du produit est le nombre de personnes immatriculées et le nombre d'employeurs affiliés.

- **Produit 2.1.2.2. : L'effectivité de l'immatriculation et de l'affiliation est assurée**

Il s'agit de s'assurer de l'immatriculation progressive de toute la population ainsi que l'affiliation des employeurs. Les indicateurs de mesure de ce produit sont : Nombre de contrôles effectués et de cartes distribuées.

4.2.3. Axe stratégique 3 : Viabilité financière du RAMU

Cet axe ambitionne d'assurer la pérennité financière du RAMU. Sa mise en œuvre englobe des actions de collecte et de gestion efficiente des ressources.

Objectif stratégique 3.1. : Assurer la pérennité du RAMU

Pour l'atteinte de cet objectif, deux principaux effets sont attendus : les ressources financières sont mobilisées, la gestion efficace et efficiente des ressources de la CNAMU est assurée.

Effet attendu 3.1.1. : Les ressources financières sont mobilisées

Cet effet ambitionne de répondre à la nécessité de disposer des ressources financières suffisantes et d'assurer la mise en œuvre efficiente du RAMU. Il sera mesuré par le taux global de mobilisation des ressources financières. L'effet est structuré autour des produits suivants :

- **Produit 3.1.1.1. : La mobilisation des ressources propres sont assurés**

Il s'agit de mobiliser le financement de la gratuité des soins et de proposer des mécanismes de financement innovant du RAMU. Les indicateurs de mesure de ce produit sont : le financement de la gratuité est acquis et le nombre de mécanismes de financement innovant proposés.

- **Produit 3.1.1.2. : La mobilisation des ressources extérieures est assurée**

L'aboutissement de ce produit indique de faire des plaidoyers auprès de différents organismes et structures pour apporter un appui au financement du RAMU. Il implique également une mobilisation des subventions de l'Etat pour le financement du RAMU. Le taux de mobilisation des contributions financières des PTF et le taux de mobilisation des subventions sont les indicateurs de mesure de ce produit.

Effet attendu 3.1.2: La gestion efficace et efficiente des ressources de la CNAMU est assurée

Il s'agit à travers cet effet d'assurer une bonne gouvernance des ressources de la CNAMU. Cet effet sera mesuré par la proportion des ratios CIPRES de gestion respectée. Il se réalise à travers les produits suivants :

- **Produit 3.1.2.1 : Une bonne tenue des comptes de la CNAMU est assurée**

Il s'agira de bien tenir les comptes conformément à la réglementation en vigueur tant au niveau national qu'international. Ce produit implique la réalisation périodique d'études et l'établissement des comptes de gestion en vue d'assurer la redevabilité. La disponibilité des comptes et le nombre d'audits réalisés sont les indicateurs de mesure de ce produit.

- **Produit 3.1.2.2 : Un placement optimum des fonds est effectué**

En vue d'accroître les ressources de la CNAMU, il s'agira de faire des placements rentables de fonds. Le nombre d'opportunités de placements et le taux de rentabilité des placements sont les indicateurs de mesure du produit.

4.2.4. Axe stratégique 4 : Achat des prestations des soins de santé

Cet axe vise à mettre en œuvre la mission principale de la CNAMU qu'est l'achat des prestations de soins de santé.

Objectif stratégique 4.1. : Assurer la prise en charge des bénéficiaires

Deux effets sont attendus : les prestations garanties par le RAMU sont assurées et la veille sur la qualité des prestations offertes aux assurés est réalisée.

Effet attendu 4.1.1. : Les prestations garanties par le RAMU sont assurées

Il s'agit à travers cet effet de garantir l'accessibilité financière des soins de santé aux assurés. Cet effet sera mesuré par la disponibilité du panier de soins. Il passe par la mise en œuvre des produits suivants :

- **Produit 4.1.1.1. : Les mécanismes d'achat des prestations sont mis en place**

Ce produit vise à assurer le paiement des prestations de soins dans les délais contractuels en vue de garantir l'offre des soins effective aux assurés. Les indicateurs de mesure de ce produit sont : le respect des délais de paiement et le nombre de prestataires de soins conventionnés.

- **Produit 4.1.1.2. : L'accessibilité des prestations aux assurés est renforcée**

Ce produit vise l'accès effectif des assurés aux prestations garanties. A cet effet, Il s'agira de susciter un feedback à la CNAMU et de permettre aux assurés d'engager des actions de recours. Le nombre de missions de contrôles et le nombre de plaintes traitées sont les indicateurs de mesure du produit.

Effet attendu 4.1.2. : La veille sur la qualité des prestations offertes aux assurés est réalisée

Il s'agit à travers cet effet, d'assurer la qualité des soins offerts par les prestataires aux assurés. Il passe par la garantie de la qualité des prestations offertes. Il s'agira de susciter un feedback concernant la satisfaction des assurés sur la qualité des prestations offertes. Cet effet sera mesuré par le niveau de satisfaction des assurés sur les prestations. Les produits attendus de cet effet sont :

- **Produit 4.1.2.1. : Les assurés bénéficient de prestations de qualité**

Ce produit vise à offrir les prestations de soins aux différents assurés à travers un dispositif de qualité. Pour y parvenir, la CNAMU devra élaborer et mettre en œuvre un plan d'achat/qualité et la mise en place d'un mécanisme de veille lui permettant d'intervenir en vue de corriger certaines insuffisances. Les indicateurs de mesure de produit sont l'existence d'un système d'achat/qualité des prestations de soins garanties par le RAMU, l'existence d'un mécanisme de veille et la proportion des demandeurs de prestations pris en charge.

- **Produit 4.1.2.2. : Le contrôle médical est assuré**

Ce produit vise à contrôler l'exécution des services de prestations de soins. Il s'agira d'opérer des missions de contrôle médical, d'évaluer le respect des cahiers de charges et du protocole thérapeutique. Le nombre de références médicales et le nombre de contrôles médicaux effectués sont les indicateurs de mesure du produit.

PARTIE II. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION DU PLAN D' ACTIONS OPERATIONNEL

Le PSD-RAMU se veut un document d'orientation et de mise en œuvre de l'AMU sur la période 2019-2023. Cette partie analyse le dispositif de mise en œuvre, le mécanisme de suivi-évaluation, le mécanisme de financement ainsi que la gestion des risques qui peuvent entraver la réalisation des objectifs fixés.

I. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE

1.1. Le dispositif institutionnel de pilotage

La coordination de la mise en œuvre du PSD-RAMU se fera à travers un dispositif composé du Conseil d'administration et d'un conseil de direction.

▪ Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration (CA) est l'organe de coordination, d'orientation et de suivi de l'exécution du Plan. Il définit et oriente la politique générale de la CNAMU, contrôle et évalue la gestion du Directeur général.

Il compte seize (16) membres représentant trois (3) collèges d'acteurs principaux intervenant dans la mise en œuvre du RAMU (l'Etat, les assujettis, les structures faitières). Le CA comporte trois commissions spécialisées (la commission permanente, la commission de contrôle générale, la commission de recours gracieux).

La présidence du CA est tournante et assurée pour un mandat de trois (3) ans non renouvelable.

▪ La direction générale

C'est l'organe d'exécution des décisions du CA. Assisté d'un Directeur général adjoint, le Directeur général assure la gestion quotidienne de la CNAMU sous le contrôle du Conseil d'administration.

▪ Les structures de tutelle technique et financière

L'État dispose d'un pouvoir de tutelle sur la CNAMU dont les fonds, assimilables aux deniers publics, sont destinés à l'accomplissement des missions de service public qui lui sont déléguées. Les Ministères en charge de la protection sociale et des finances assurent respectivement les tutelles technique et financière.

1.2. Les instances du PSD-RAMU

Les instances du PSD-RAMU sont les sessions du Conseil d'administration, les réunions de conseil de direction de la CNAMU et l'Assemblée générale des établissements publics de l'Etat (AG-EPE).

1.2.1. Les sessions du Conseil d'administration

Elles se tiennent obligatoirement deux fois au cours de l'année dans le cadre des missions qui lui sont attribuées notamment pour :

- superviser la mise en œuvre globale du PSD-RAMU,
- donner les directives à la direction générale pour la conduite des actions,
- examiner et valider tout document relatif à la mise en œuvre du plan (PTA, PAO ; rapport de suivi-évaluation, etc.) ;
- décider de tout approfondissement des orientations du PSD-RAMU et des implications sous-jacentes.

1.2.2. Les réunions de conseil de direction

Le conseil, présidé par le Directeur général de la CNAMU, réunit l'ensemble des directeurs centraux et les responsables des services rattachés au cabinet de la direction générale de la CNAMU. Les réunions du conseil sont ouvertes aux structures déconcentrées. Elles se tiennent tous les mois et ont pour missions de :

- préparer les dossiers des sessions du Conseil d'administration et produire les rapports desdites sessions ;
- suivre l'exécution du budget des plans d'actions ;
- faire le plaidoyer pour la mobilisation des ressources auprès des partenaires ;
- élaborer le plan d'action et le programme d'activité annuel ;
- suivre et évaluer la mise en œuvre des plans d'actions et du respect de la programmation des activités ;
- suivre la mise en œuvre des recommandations du CA ;
- s'assurer de la prise en compte des activités du plan dans les programmations annuelles des directions ;
- soumettre au CA des rapports périodiques et de performances de mise en œuvre du plan d'actions.

1.2.3. L'Assemblée générale des établissements publics de l'Etat (AG/EPE)

L'AG/EPE est une instance d'examen des performances des EPE. A ce titre, la CNAMU doit présenter à cette instance, les bilans et comptes de gestion administrative et financière. Cette assemblée générale est présidée par le Premier ministre et se tient annuellement.

1.3. Les instruments de mise en œuvre du PSD-RAMU

L'opérationnalisation du PSD-RAMU se fait à travers les instruments suivants :

- **le cadre logique du PSD-RAMU** : Il présente dans un tableau les différents objectifs stratégiques et les effets attendus du plan. Il fixe, à terme, les indicateurs de vérification de mise en œuvre du PSD-RAMU au regard des valeurs de référence et des cibles ;
- **le cadre de mesure de performance** : Le cadre de mesure de performance est le principal outil pour mesurer la performance de mise en œuvre du PSD-RAMU. Il détermine le niveau de réalisation par rapport aux prévisions ;

- **le plan d’actions triennal glissant** : Le plan d’actions triennal est un outil d’opérationnalisation, de coordination, de suivi-évaluation de la mise en œuvre PSD-RAMU. Le plan d’actions définit les actions prioritaires et les activités à mener. Il est élaboré par la CNAMU en collaboration avec l’ensemble des acteurs de la mise en œuvre du RAMU et est assorti d’une programmation physique et financière triennale glissante ;
- **les plans de travail annuels et/ou le Programme d’activités annuel (PAA)** : les interventions annuelles se font à travers les plans de travail annuels (PTA). Le PTA est la tranche annuelle de la programmation triennale glissante issue du plan d’actions. Il est un ensemble cohérent d’activités qui sont mises en œuvre avec les moyens fournis afin d’atteindre un état déterminé de la CNAMU.
- **le manuel de suivi-évaluation** : c’est un manuel de procédure qui vient préciser les outils à utiliser dans le cadre du suivi-évaluation et la périodicité des différents rapports. Le suivi-évaluation constitue un des maillons importants de la conduite de l’action publique afin de permettre la redevabilité. A ce titre, des dispositions doivent être prises pour la mise en place d’un dispositif de suivi-évaluation du PSD-RAMU ;
- **le plan de communication** : Ce plan sert à définir et à mettre en œuvre les stratégies de communication. Ce plan de communication est élaboré et réajusté en fonction des besoins. Sa mise en œuvre permettra de susciter l’adhésion au RAMU, de rehausser l’image de la CNAMU et d’assurer une visibilité de ses activités ;
- **le plan de mobilisation des ressources** : La réussite de la mise en œuvre du RAMU nécessite une mobilisation conséquente de ressources. A cet effet une stratégie de mobilisation de ressources sera élaborée ;
- **le plan de passation des marchés publics** : Pour mieux assurer la mise œuvre des investissements et des achats, un plan de passation des marchés est élaboré annuellement et adopté conformément à la réglementation en vigueur. Ce plan est un outil de programmation de l’ensemble des besoins exprimés en fonction de leur nature et de leur étendue.

1.4. Les acteurs de mise en œuvre

Les acteurs intervenant dans la mise en œuvre de la couverture du risque maladie sont constitués de la CNAMU, de l’Etat, des collectivités territoriales, des partenaires techniques et financiers, du secteur privé, des partenaires sociaux, des organisations de la société civile et des bénéficiaires. Dans le processus de mise en œuvre, une synergie d’actions de tous les acteurs est nécessaire.

1.4.1. Les acteurs publics

▪ Le Ministère en charge de la protection sociale

Le Ministère en charge de la protection sociale, en tant que tutelle technique, est chargé de veiller à ce que les activités de la CNAMU s’insèrent dans le cadre de la politique nationale de protection sociale et des objectifs fixés par le Gouvernement.

- **Le Ministère en charge des finances**

Le Ministère en charge des finances, en tant que tutelle financière, veille à ce que les activités de la CNAMU s’insèrent dans le cadre de la politique financière du Gouvernement et dans le cadre d’une gestion saine et efficiente.

- **Le Ministère en charge de la santé**

Le Ministère de la santé, tutelle de l’offre et de la qualité des soins, est chargé de rendre disponibles des soins de qualité pour les assurés du RAMU. Il contribue au respect des cahiers de charges par les prestataires de soins de santé.

- **La Caisse nationale d’assurance maladie universelle (CNAMU)**

Conformément à l’article 2 de ses statuts particuliers, la CNAMU est l’organisme de gestion du RAMU. A ce titre, elle est chargée notamment de l’affiliation des employeurs et de l’immatriculation des assurés, de l’encaissement et du recouvrement des cotisations, du conventionnement, du contrôle de la qualité des soins, du paiement des prestations rendues. Au titre de l’article 40 de la loi portant RAMU, la CNAMU peut déléguer certaines de ses fonctions techniques à des organismes dits de gestion déléguée que sont notamment la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARFO) et la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS).

- **Les autres établissements publics de prévoyance sociale**

Hormis la CNAMU, il existe deux établissements publics de prévoyance sociale que sont la CARFO et la CNSS.

La CARFO gère un régime de prévoyance sociale au profit des fonctionnaires, militaires et magistrats. Quant à la CNSS, elle gère le régime de sécurité sociale au profit des salariés du privé et assimilés.

- **Le Secrétariat permanent du conseil national pour la protection sociale (SP-CNPS)**

L’une des missions du SP-CNPS, structure rattachée au Premier ministre, est de tenir une liste à jour des personnes vulnérables. Les actions menées dans ce cadre lui permettront d’élaborer un registre national unique des personnes vulnérables. Le schéma de financement du RAMU, prévoit une couverture aux personnes indigentes exemptées de cotisation. La CNAMU et le SP-CNPS collaborent pour assurer la couverture du RAMU à cette catégorie de la population.

1.4.2. Les acteurs non étatiques

- **Les partenaires techniques et financiers**

Les partenaires appuient techniquement et financièrement le processus conformément à la présente stratégie. Ils aident à mieux coordonner les interventions notamment en matière de planification, de pilotage, de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

- **Les organisations non gouvernementales (ONG)**

Plusieurs ONG internationales et nationales assurent le contrôle d'effectivité des mesures de gratuité des soins et la veille citoyenne. D'autres ONG spécialisées interviennent dans la mise en place et l'accompagnement des mutuelles sociales. Dans le cadre de la mise en œuvre du RAMU, la CNAMU pourrait capitaliser les expériences de ces ONG.

- **Les Mutuelles sociales**

La mutualisation du risque maladie prend traditionnellement l'une ou l'autre des cinq (5) formes suivantes : les mutuelles professionnelles, les mutuelles communautaires, les caisses de solidarité, les systèmes de partage de coûts, et les systèmes de prépaiement. Les mutuelles sociales garantissent des prestations de soins de santé à leurs membres en fonction d'un panier de soins adapté à leur capacité contributive. Ces mutuelles sont des potentiels organismes de gestion déléguée de la CNAMU et pourraient servir des prestations complémentaires à leurs membres dans le cadre de la mise en œuvre du RAMU.

- **Les acteurs du secteur privé**

La mise en œuvre du RAMU commande une prise en compte de toutes les potentialités nationales intervenant dans la chaîne de prise en charge du risque maladie. A cet effet, la CNAMU intègre dans le schéma de l'accès à la couverture par le RAMU, les acteurs du secteur privé. On y retrouve les assureurs privés, les établissements sanitaires de soins, les établissements sanitaires pharmaceutiques, les sociétés de télécommunication, etc. Parmi ces acteurs, les compagnies d'assurance qui sont des potentiels organismes de gestion déléguée (OGD) peuvent également orienter leurs actions dans la couverture médicale complémentaire de leurs assurés. Quant au conventionnement entre la CNAMU et les prestataires privés de soins de santé, cette option offre la possibilité aux assurés du RAMU, d'accéder à des gammes de prestations non disponibles dans les structures publiques de santé.

- **Les partenaires sociaux**

Le RAMU est une opportunité pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Par conséquent, les organisations professionnelles des travailleurs et des employeurs constituent des relais pour la sensibilisation de leurs membres à la mise en œuvre du RAMU et de la veille citoyenne.

- **Les organisations de la société civile**

La société civile a un rôle à jouer dans la mobilisation des ressources, l'appui au développement des mutuelles sociales et aux initiatives locales de santé en vue d'un meilleur accès des populations aux soins et services offerts. Elle aura également un rôle à jouer dans le cadre de la veille citoyenne en vue de renforcer le devoir de redevabilité. A cet effet, la société civile est une force sur laquelle les acteurs de mise en œuvre du RAMU peuvent compter en matière d'analyse critique et de force de proposition. Par conséquent, un dialogue permanent et constructif doit être instauré entre la CNAMU et la société civile pour une meilleure redevabilité de l'organisme de gestion. Ce dialogue sera organisé dans des cadres ou espaces de concertation.

▪ Les bénéficiaires

Principaux acteurs du financement du RAMU, ils aspirent à des prestations de qualité. Pour ce faire, ils doivent jouer un rôle de veille citoyenne en dénonçant les mauvaises pratiques des prestataires de soins et des organes de la CNAMU. Ils participent donc à la mise en œuvre du RAMU.

II. SUIVI ET EVALUATION PSD-RAMU

2.1. Le mécanisme de suivi-évaluation

Le suivi de la mise en œuvre du PSD-RAMU portera sur le niveau de réalisation des résultats immédiats, des effets, des impacts et des actions à partir des indicateurs associés. Les directions techniques produiront des rapports trimestriels qui rendent compte du niveau de réalisation des résultats du plan. Le cadre de mesure des performances sera le principal outil pour mesurer la performance de mise en œuvre. Le processus de définition et de mise à jour des indicateurs de suivi sera poursuivi dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'actions. La collecte et le traitement des données ainsi que le renseignement des indicateurs seront assurés par la CNAMU. Le suivi évaluation est assuré par les organes de la CNAMU et par les structures de tutelles.

Le suivi par les organes de la CNAMU :

- **le Conseil d'administration** examine et adopte lors de ses sessions ordinaires le programme d'activités et les différents rapports de performances annuelles.
- **les réunions de conseil de direction** : elles sont des instances de validation des rapports trimestriels. Elles sont également impliquées dans le suivi des actions pour s'assurer de l'exécution effective des activités et du respect des échéances.

Afin de mesurer périodiquement la progression vers les cibles prévues et d'apporter à temps l'ensemble des corrections nécessaires, un cadre de suivi et d'évaluation unique regroupant l'ensemble des indicateurs par niveau hiérarchique, les méthodes et paramètres d'évaluation, les périodicités et outils de collecte de données, les moyens nécessaires et le planning de la collecte sera établi et mis en œuvre.

Pour ce qui est de l'évaluation des effets et impacts, le PSD-RAMU fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale. Ces évaluations pourraient être internes et/ou externes selon les orientations à suivre. Elles porteront sur l'analyse des résultats, objectifs et effets atteints.

Le suivi par les ministères de tutelles technique et financière. Il est marqué par :

- la validation des délibérations du conseil d'administration ;
- le contrôle de l'application effective de ses instructions et directives ;
- l'évaluation de la gestion de la CNAMU sur la base des normes CIPRES ;
- l'évaluation périodique des contrats d'objectifs conclus avec le Conseil d'administration ;
- le contrôle de régularité de la gestion technique, administrative, comptable et financière ;

- le contrôle sur les délibérations du Conseil d'administration portant particulièrement sur l'adoption des comptes annuels, le rapport d'activités du Directeur général et les rapports des corps de contrôle.

2.2. Les outils de suivi et d'évaluation

Pour un suivi et une évaluation efficace du PSD-RAMU, il sera développé des outils de suivi et d'évaluation sur la base des instruments de la mise en œuvre des référentiels de développement à savoir : un cadre logique du PSD-RAMU, un cadre de mesure de performance, un plan d'action triennal un plan de travail annuel et un programme d'activités annuel. En outre, une base de données sera mise en place permettant de suivre l'évolution des indicateurs. En phase avec ces instruments, il sera produit des rapports trimestriels et annuels de performance de suivi de la mise en œuvre du PSD-RAMU.

III. COÛT ET FINANCEMENT DU PAO

3.1. Le coût du plan d'actions opérationnel du PSD-RAMU

D'un coût total de **cent quatre-vingt-sept milliards sept cent quatre millions sept cent vingt-quatre mille (187 704 724 000) F CFA**, soit **trois cent vingt-trois millions six cent vingt-huit mille huit cent vingt-sept (323 628 827) de dollars USD** dont une partie est acquise auprès de l'Etat d'un montant **quatre-vingt-huit milliards cinq cent soixante millions sept cent neuf mille (88 560 709 000) FCFA**, le cadrage actuariel et financier du RAMU fait ressortir un gap de financement de **quatre-vingt-dix-neuf milliards cent quarante-quatre millions quinze mille (99 144 015 000) FCFA**, soit **cent soixante-dix millions neuf cent trente-sept mille neuf cent cinquante-quatre (170 937 954) de dollars USD** pour la période triennale 2019-2021.

La trajectoire des coûts du PAO/PSD-RAMU 2019-2021 à partir des activités de la CNAMU, des hypothèses de coût unitaire, des estimations du coût des études, du recours à l'expertise de l'OMS, se présente en termes d'allocations :

- **9,30%** du budget global au « *Pilotage du RAMU* » ;
- **15,29%** du budget global à la « *Couverture de la population par le RAMU* » ;
- **0,02%** du budget global à la « *Viabilité financière du RAMU* » ;
- **75,40%** du budget à l'« *Achat des prestations des soins de santé* » ;
- **0,06%** du budget au financement du « *Suivi de la mise en œuvre du PAO/PSD-RAMU* ».

Cette budgétisation a pris en compte la priorisation des axes stratégiques et les engagements internationaux pris par le Gouvernement.

Le tableau ci-après présente les ressources nécessaires à la mise en œuvre du PAO/PSD-RAMU par axe stratégique et réparties par année.

Tableau : Coût prévisionnel du PAO/PSD-RAMU 2019-2021 par axe et par année (en milliers de F CFA)

AXES/ANNÉES	2019	2020	2021	TOTAL	%
PILOTAGE DU RAMU	1.965.080	9.355.841	6.136.897	17.457.818	9.30%
COUVERTURE DE LA POPULATION PAR LE RAMU	1.797.406	17.390.000	9.503.500	28.690.906	15.29%
VIABILITÉ FINANCIERE DU RAMU	5.000	25.000	5.000	35.000	0.02%
ACHAT DES PRESTATIONS DES SOINS	29.161.000	50.180.000	62.180.000	141.521.000	75.40%
TOTAL	32.928.486	76.950.841	77.825.397	187.704.724	100.00%

3.2. Le financement du PAO

La mise en œuvre du PAO nécessite un financement adéquat assuré par des ressources internes et externes. Elles proviendront principalement du budget de l'État, des Partenaires au développement, du revenu des placements, des dons et legs.

À cet effet :

- **au niveau des ressources de l'État** : il s'agira, de celles allouées par l'Etat comprenant les subventions ;
- **au niveau des partenaires au développement** : les ressources sont celles mobilisées dans le cadre de la coopération et celles des ONG. La stratégie consistera à faire de l'AMU une priorité dans le cadre des partenariats.

IV. MÉCANISME DE FINANCEMENT

En prévision d'atteindre un taux de couverture de la population par le RAMU de 47% en 2023, les besoins de financement pour atteindre cet objectif sont structurés en axes.

4.1. Les sources de financement

Le succès de la mise en œuvre des politiques de développement est fortement corrélé à la disponibilité des ressources financières. Ainsi, la CNAMU entend prendre les dispositions nécessaires à la mobilisation des ressources tant au niveau interne qu'externe.

Les ressources de la CNAMU sont constituées de :

- les cotisations des personnes assujetties ,
- les subventions de l'Etat,
- le revenu des placements,
- les dons et legs,
- les majorations, astreintes et pénalités de retard dues aux cotisations des employeurs,
- les pénalités financières appliquées aux situations de fraudes avérées,
- l'appui financier des partenaires techniques et financiers,

- toutes autres ressources affectées au financement du RAMU.

4.2. Les mécanismes de mobilisation des ressources

La mobilisation des ressources propres va être intensifiée à travers plusieurs actions notamment :

- l’exploration de pistes de financement innovant,
- la mise en œuvre d’un système efficace de collecte et de recouvrements des cotisations ;
- le placement optimum des ressources.

En outre, l’accompagnement des partenaires au développement sera sollicité. Pour la stratégie de mobilisation des ressources extérieures, il s’agira de l’organisation de rencontres avec les partenaires au développement autour du PSD-RAMU.

Ces rencontres auront pour but :

- de mobiliser les partenaires pour une pleine participation à la poursuite des objectifs et l’appropriation du PSD-RAMU ;
- de développer des modèles de partenariats de financement ;
- d’asseoir les bases de nouveaux partenariats de financement entre la CNAMU, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers.

V. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES

Le PSD-RAMU sera mis en œuvre dans un contexte national et international qui comporte des risques susceptibles d’influencer le processus et les résultats. Pour ce faire, les risques ci-dessous spécifiés doivent être minimisés à travers des mesures de mitigation.

5.1. L’insécurité

L’un des risques majeurs qui peut entraver la mise en œuvre du PSD-RAMU est lié à l’insécurité. En plus du grand banditisme et de la criminalité transfrontalière, le Burkina Faso est confronté depuis 2015 à une recrudescence des attaques terroristes. Cette situation pourrait mettre à mal la réalisation des actions envisagées.

La question sécuritaire étant une priorité pour l’Etat, les grands moyens qu’il développe pour venir à bout du phénomène permettront de réduire ou d’anéantir le risque sécuritaire. Aussi, la CNAMU intégrera-t-elle cette dimension dans la mise en œuvre du PSD-RAMU.

5.2. L’instabilité socio-politique

Le Burkina Faso a connu ces dernières années de nombreuses crises socio-politiques qui ont fragilisé les institutions étatiques et mis à mal la cohésion sociale. L’effritement de l’autorité de l’Etat, des valeurs de cohésion sociale, de solidarité et du vivre ensemble sont bien réels et constituent une menace pour la stabilité politique et la bonne marche des institutions républicaines. Toutefois, les grandes réformes en cours pour la promotion de la démocratie et du civisme permettront de résoudre le problème de l’instabilité sociopolitique.

5.3. L'instabilité institutionnelle

Le Burkina Faso connaît souvent des fusions, des scissions, des créations et des suppressions d'institutions qui entravent leur stabilisation. Aussi, assiste-t-on parfois, à des changements à intervalle de temps réduits au niveau des différents postes stratégiques de l'administration ; toute chose qui peut entraver l'efficacité dans la conduite de l'action publique. C'est pourquoi, la mise en place d'institutions fortes et stables contribuera à réduire le problème d'instabilité institutionnelle.

5.4. La conjoncture nationale et internationale

À l'instar des autres économies, celle du Burkina Faso peut être affectée par les cours de ses principaux produits exportés et importés. Ainsi, la baisse des cours de l'or et du coton, principales matières d'exportation, pourrait fragiliser l'économie burkinabè. De même, la hausse du cours du pétrole et des prix des céréales pourrait également entraîner des pertes de devises importantes.

L'ensemble de ces facteurs pourrait avoir un impact négatif sur la mise en œuvre du RAMU. Même si un tel risque survenait, la CNAMU veillera au respect des ratios de gestion en matière de finances. De même, la CNAMU procédera à son propre ajustement si nécessaire.

5.5. Les mouvements sociaux

Le Burkina Faso a connu une recrudescence de grèves ces dernières années, surtout après l'insurrection d'octobre 2014. Récemment, le Gouvernement a réussi à rétablir le dialogue avec les syndicats des travailleurs qui exigent chacun de meilleures conditions de vie et de travail. Pour prévenir les crises sociales, la CNAMU veillera à la promotion du dialogue social et à asseoir un management de qualité.

CONCLUSION

La mise en œuvre du tiers paiement par le Gouvernement est déjà effective dans notre pays. Elle se manifeste à travers les subventions totales ou partielles faites par l'Etat, pour faciliter l'accès des populations aux soins de santé. Cependant, ces interventions sont fragmentées à travers plusieurs politiques et programmes parmi lesquels on peut citer : la gratuité des anti retro viraux (ARV), des soins de santé au profit des femmes et des enfants de moins de 5 ans, la prise en charge de la tuberculose et de la lèpre, la subvention des tarifs des actes et soins de santé dans les structures publiques de santé, etc.

L'opérationnalisation du RAMU est une opportunité pour le budget de l'Etat d'aboutir à une mise en cohérence de toutes les interventions destinées à rendre accessibles les soins de santé aux populations.

La réussite de la mise en œuvre de ce PAO est tributaire d'une définition claire des rôles et du respect des engagements des différents acteurs.

ANNEXES

ANNEXE 1 : MATRICE DU PLAN D' ACTIONS OPERATIONNEL 2019-2021 DU PSD-RAMU

INTITULÉ DU PLAN D' ACTIONS		PLAN D' ACTIONS OPÉRATIONNELS DU PSDR-RAMU 2019-2021													
POLITIQUE SECTORIELLE DE RATTACHEMENT		PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU RAMU 2019-2023													
CONTRIBUTION DU PLAN STRATÉGIQUE A L'IMPACT (OBJECTIF GLOBAL DU PLAN STRATEGIQUE)		ASSURER LA COUVERTURE D'AU MOINS 47% DES POPULATIONS AUX SOINS DE SANTÉ A L' HORIZON 2023													
IMPACT ESCOMPTÉ (PS)		LE TAUX DE PAIEMENT DIRECT DES SOINS DE SANTÉ EST RÉDUIT													
1. Axe 1 : Pilotage du RAMU															
1.1. Objectif stratégique 1.1. : Renforcer le cadre institutionnel et opérationnel															
1.1.1. Effet attendu 1.1.1. : Le cadre juridique et institutionnel est renforcé															
Code	Indicateurs d'effet	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles 2021	Cibles 2023	Hypothèses / Risques								
1.EA. 1.1.1.1.	Proportion de textes juridiques adoptés	CNAMU	MFPTPS, MS, MINEFID, MATD, MFSNF	17%	100%	100%	Disponibilité des ressources, implication des acteurs								
1.1.1.1.1. Produit 1.1.1.1.1. : Le cadre juridique est amélioré															
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
1.1.1.1.1.1.	Elaborer des textes réglementaires régissant la CNAMU	Les textes réglementaires régissant la CNAMU sont élaborés	Nombre de textes réglementaires régissant la CNAMU élaborés	CNAMU	MFPTPS	4	5	6	7	1	1	1	8.000	8.000	8.000
1.1.1.1.1.2.	Elaborer des textes juridiques régissant le RAMU	Les textes juridiques régissant le RAMU sont élaborés	Nombre de textes juridiques régissant le RAMU élaborés	CNAMU	MFPTPS, MS, MINEFID, MATD, MFSNF	0	5	10	16	5	5	6	40.000	20.000	20.000
Total													48.000	28.000	28.000
ETAT													48.000	28.000	28.000
A Rechercher													0	0	0
1.1.1.2.1.1.2. Produit 1.1.1.2. : Le cadre institutionnel est amélioré															
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021

1.1.1.2.1.	Louer un bâtiment au profit de la CNAMU	Un bâtiment est loué	Disponibilité d'un bâtiment au profit de la CNAMU	CNAMU	MINEFID, MHU	0	1	1	1	1	1	1	180.000	180.000	180.000
1.1.1.2.2.	Acquérir un bâtiment au profit de la CNAMU	Un bâtiment au profit de la CNAMU est acquis	Disponibilité d'un bâtiment	CNAMU	MINEFID, MUH	0	0	0	1	0	0	1	0	0	4.720.000
1.1.1.2.3.	Rendre les organes fonctionnels	Les organes sont fonctionnels	Nombre d'organes fonctionnels	CNAMU	MFPTPS, MINEFID	4	14	16	16	10	2	0	0	0	0
1.1.1.2.4.	Mettre en place des cadres de concertation fonctionnels	Les cadres de concertations fonctionnels sont mis en place	Nombre de cadres de concertation mis en place et fonctionnels	CNAMU	MFPTPS, MINEFID	1	8	15	22	7	7	7	8.700	9.200	9.200
Total													188.700	189.200	4.909.200
ETAT													188.700	189.200	4.909.200
A rechercher													-	-	-
1.1.2.	Effet attendu 1.1.2 : Les capacités opérationnelles de la CNAMU sont renforcées														
Code	Indicateurs d'effet		Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles 2023			Hypothèses / Risques						
1.EA. 1.1.2.1.	Proportion des organes fonctionnels		CNAMU	MFPTPS, MINEFID	0%	100%			Disponibilité des ressources						
1.EA. 1.1.2.2.	Taux d'exécution du PAO		CNAMU		0%	100%			Disponibilité des ressources						
1.1.2.1.	Produit 1.1.2.1: Les ressources humaines sont renforcées														
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
1.1.2.1.1.	Élaborer le plan de renforcement des capacités du personnel de la CNAMU	Le plan de renforcement des capacités du personnel de la CNAMU est élaboré	Disponibilité du plan	CNAMU	PTF	0	1	1	1	1	0	0	10.000	0	0
1.1.2.1.2.	Mettre en œuvre le plan de renforcement des capacités du personnel de la CNAMU	Le plan de renforcement des capacités du personnel de la CNAMU est mis en œuvre	Taux d'exécution du plan de renforcement des capacités	CNAMU	PTF	0%	30%	60%	100%	30%	30%	40%	99.609	240.000	240.000
1.1.2.1.3.	Organiser les assistances d'experts	Les assistances d'experts sont organisées	Le nombre d'assistances	CNAMU	PTF, AUTRES PARTENAIRES	1	3	3	3	2	0	0	140.000	160.000	140.000
Total													249.609	400.000	380.000

Etat													10.000	0	0
A rechercher													239.609	400.000	380.000
1.1.2.2. Produit 1.1.2.2 : Les ressources matérielles sont disponibles															
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
1.1.2.2.1.	Acquérir le matériel roulant	Le matériel roulant est acquis	Nombre de matériels roulant acquis	CNAMU	MINEFID, PTF	10	16	26	27	6	10	1	245.000	145.140	29.028
1.1.2.2.2.	Acquérir des ordinateurs de bureau	Des ordinateurs de bureau sont acquis	Nombre d'ordinateurs acquis	CNAMU	MINEFID, PTF	33	43	53	63	10	10	10	7.080	7.080	7.080
1.1.2.2.3.	Acquérir des photocopieurs	Des photocopieurs sont acquis	Nombre de photocopieurs acquis	CNAMU	MINEFID, PTF	3	7	9	12	4	2	3	4.720	2.360	3.540
1.1.2.2.4.	Acquérir des imprimantes	Des imprimantes sont acquises	Nombre d'imprimantes acquises	CNAMU	MINEFID, PTF	25	36	47	52	11	11	5	1.947	1.947	885
1.1.2.2.5.	Acquérir des appareils photo	des appareils photo sont acquis	Nombre d'appareils photo acquis	CNAMU	MINEFID, PTF	0	1	1	2	1	0	1	1.000	0	1.000
1.1.2.2.6.	Acquérir des caméras (Kit complet)	Des caméras sont acquises	Nombre de cameras acquis	CNAMU	MINEFID, PTF	0	0	1	1	0	1	0	0	9.500	0
1.1.2.2.7.	Acquérir des onduleurs	Des onduleurs sont acquis	Nombre d'onduleurs acquis	CNAMU	MINEFID, PTF	20	50	60	70	30	10	10	3.000	1.000	1.000
1.1.2.2.8.	Acquérir des scanners	Des scanners sont acquis	Nombre de scanners acquis	CNAMU	MINEFID, PTF	0	10	15	20	10	5	5	1.180	590	590
1.1.2.2.9.	Acquérir des lots de fournitures de bureau	Des lots de fournitures de bureau sont acquis	Disponibilité des fournitures de bureau	CNAMU	MINEFID	ND	1	2	3	1	1	1	20.000	30.000	30.000
1.1.2.2.10.	Acquérir des lots de consommables informatiques	Des lots de consommables informatiques sont acquis	Disponibilité des consommables informatiques	CNAMU	MINEFID	ND	1	2	3	1	1	1	8.500	13.500	13.500

1.1.2.2.11.	Acquérir des lots de produits d'entretiens	Des lots de produits d'entretien sont acquis	Disponibilité des produits d'entretien	CNAMU	MINEFID	ND	1	2	3	1	1	1	14.500	14.500	14.500
1.1.2.2.12.	Acquérir des vidéo projecteurs	Des vidéo projecteurs sont acquis	Nombre de vidéo projecteurs acquis	CNAMU	MINEFID, PTF	0	10	15	20	10	5	5	8.260	4.130	4.130
1.1.2.2.13.	Acquérir des bureaux	Des bureaux sont acquis	Nombre de bureaux acquis	CNAMU	MINEFID, PTF	30	40	50	73	10	10	23	4.720	4.720	10.856
1.1.2.2.14.	Acquérir des fauteuils	Des fauteuils sont acquis	Nombre de fauteuils acquis	CNAMU	MINEFID, PTF	44	49	109	115	5	60	6	1.180	14.160	1.416
1.1.2.2.15.	Acquérir des tables de réunion	Des tables de réunion sont acquises	Nombre de tables de réunion acquises	CNAMU	MINEFID, PTF	1	3	3	3	2	0	0	708	0	0
1.1.2.2.16.	Acquérir des armoires	Des armoires sont acquises	Nombre d'armoires acquises	CNAMU	MINEFID, PTF	15	23	80	0	8	57	0	1.416	10.089	0
1.1.2.2.17.	Acquérir des chaises	Des chaises sont acquises	Nombre de chaises acquises	CNAMU	MINEFID, PTF	150	230	300	300	80	70	0	2.360	2.065	0
1.1.2.2.18.	Acquérir des dictaphones	Des dictaphones sont acquis	Nombre de dictaphones acquis	CNAMU	MINEFID, PTF	0	1	1	2	1	0	1	200	0	200
1.1.2.2.19.	Assurer l'entretien et la maintenance du matériel et des équipements	L'entretien et la maintenance du matériel informatique et des équipements sont assurés	Nombre de contrats d'entretien et de maintenance signés	CNAMU	MINEFID	0	6	12	18	6	6	6	25.000	56.000	100.000
1.1.2.2.20.	Conclure un contrat pour la confection des supports de communication	Le contrat est conclu	Existence du contrat pour la confection des supports de communication	CNAMU	MINEFID, PTF	0	1	2	3	1	1	1	10.000	10.000	10.000
Total													360.771	181.641	198.697
Etat													260.771	181.641	198.697
A rechercher													100.000	0	0
1.1.2.3.	Produit 1.1.2.3 : Le système d'information est mis en place														
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		

							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
1.1.2.3.1.	Réaliser une étude sur le système d'information	Une étude sur le système d'information est réalisée	Disponibilité de l'étude	CNAMU	PTF	0	1	1	1	1	0	0	1.000.000	0	0
1.1.2.3.2.	Acquérir un système d'information	Un système d'information est acquis	Disponibilité d'un système d'information	CNAMU	PTF	0	0	1	1	0	1	0	0	8.000.000	0
1.1.2.3.3.	Déploiement du système d'information	Le système d'information est déployé	Le taux de déploiement du système d'information	CNAMU	PTF, autres partenaires	0%	0%	40%	50%	0%	40%	10%	0	400.000	100.000
1.1.2.3.4.	Effectuer des maintenances du système d'information	Des maintenances du système d'information sont effectuées	Nombre de maintenance du système d'information	CNAMU	MINEFID	0	0	2	4	0	2	2	0	40.000	200.000
Total													1.000.000	8.440.000	300.000
Etat													-	40.000	200.000
A rechercher													1.000.000	8.400.000	100.000
1.1.2.4.	Produit 1.1.2.4 : Les outils de gestion administrative, financière et comptable sont mis en place														
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
1.1.2.4.1.	Élaborer les cahiers de charges des outils de gestion	Les cahiers de charges des outils de gestion sont élaborés	Existence des cahiers de charges	CNAMU	PTF, MS, MINEFID	0	3	6	9	3	3	3	10.000	10.000	10.000
1.1.2.4.2.	Acquérir des outils de gestion administrative, financières et comptable	Les outils de gestion administrative, financière et comptable sont acquis	Nombre d'outils de gestion	CNAMU	PTF, MS, MINEFID, MFPTPS	0	3	3	4	3	0	1	52.000	0	8.000
Total													62.000	10.000	18.000
Etat													62.000	10.000	18.000
A rechercher													0	0	0
1.1.3.	Effet attendu 1.1.3. : Le système de planification et de suivi évaluation est efficace														
Code	Indicateurs d'effet		Responsables		Partenaires		Valeurs de référence	Cibles 2021	Cibles 2023	Hypothèses / Risques					
IEA 1.1.3.1.	Taux de réalisation des activités de suivi et d'évaluation		CNAMU		PTF, INSD, OGD		0%	100%	100%	Implication des acteurs, disponibilité des ressources					
1.1.3.1.	Produit 1.1.3.1. : La planification et le suivi-évaluation du PSD-RAMU sont assurés														

Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
1.1.3.1.1.	Élaborer les programmes d'activités annuels	Les programmes d'activités sont élaborés	Nombre de programmes d'activités	CNAMU	OGD	0	1	2	3	1	1	1	0	0	0
1.1.3.1.2.	Élaborer les rapports annuels	les rapports annuels sont élaborés	Nombre de rapports	CNAMU	OGD	0	1	3	5	1	2	2	0	0	0
1.1.3.1.3.	Conduire des études spécifiques/thématiques sur le RAMU	Des études spécifiques/thématiques sont conduites	Nombre d'études	CNAMU	MFPTPS, PTF, MINEFID	0	2	4	6	2	2	2	40.000	40.000	40.000
1.1.3.1.4.	Élaborer des rapports de capitalisation de bonnes pratiques en matière de RAMU	Les rapports de capitalisation de bonnes pratiques en matière de RAMU sont élaborés	Nombre de rapports	CNAMU	OGD, MINEFID, PTF	0	0	1	2	0	1	1	0	1.000	1.000
Total													40.000	41.000	41.000
Etat													40.000	41.000	41.000
A rechercher													0	0	0
1.1.3.2.	Produit 1.1.3.2 : Les statistiques sur le RAMU sont produites														
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
1.1.3.2.1.	Produire et diffuser des bulletins statistiques périodiques sur le RAMU	Des bulletins statistiques périodiques sur le RAMU sont produits et diffusés	Nombre de bulletins	CNAMU	OGD	0	0	1	2	0	1	1	3000	3.000	3.000
1.1.3.2.2.	Produire l'annuaire statistique de la CNAMU	L'annuaire statistique de la CNAMU est produit	Annuaire disponible	CNAMU	PTF, OGD, INSD, MINEFID, MS	0	0	1	2	0	1	1	3000	3.000	3.000
1.1.3.2.3.	Réaliser des études actuarielles	Des études actuarielles sont réalisées	Nombre d'études actuarielles	CNAMU	SECTEURS PRIVES	0	0	0	1	0	0	1	0	0	100.000
Total													6.000	6.000	106.000
Etat													6.000	6.000	6.000
A rechercher													0	0	100.000
1.1.3.3.	Produit 1.1.3.3. : Les résultats du PSD-RAMU sont vulgarisés														
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021

							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
1.1.3.3.1.	Élaborer des rapports de capitalisation des résultats du PSD-RAMU	Des rapports de capitalisation des résultats du PSD-RAMU sont élaborés	Nombre de rapports de capitalisation	CNAMU	OGD, PTF, MINEFID	0	1	3	5	1	2	2	10.000	20.000	20.000
1.1.3.3.2.	Organiser des ateliers de dissémination des résultats de mise en œuvre du PSD-RAMU	Des ateliers de dissémination des résultats de mise en œuvre du PSD-RAMU sont organisés	Nombre d'ateliers de dissémination	CNAMU	OGD, MS, PTF	0	0	4	17	0	4	13	0	40.000	121.000
1.1.3.3.3.	Organiser des journées portes ouvertes	Des journées portes ouvertes sont organisées	Nombre de journée porte ouverte	CNAMU	OGD, MS, SOCIETE CIVILE, PTF, Partenaires sociaux	0	0	0	1	0	0	1	0	0	15.000
Total													10.000	60.000	156.000
Etat													10.000	60.000	156.000
A rechercher													0	0	0
Total axe 1													1.965.080	9.355.841	6.136.897
Etat axe 1													625.471	555.841	5.556.897
A rechercher Axe 1													1.339.609	8.800.000	580.000
2.	Axe stratégique 2 : Couverture de la population par le RAMU														
2.1.	Objectif stratégique 2.1: Assurer la couverture de la population par le RAMU														
2.1.1.	Effet attendu 2.1.1. : l'adhésion au RAMU est assurée														
Code	Indicateurs d'effet		Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles 2023	Hypothèses / Risques								
IEA 2.1.1.	Proportion de la population connaissant le RAMU		CNAMU	MFPTPS, Partenaires sociaux	0%	80%	Disponibilité des ressources, adhésion des acteurs								
2.1.1.1.	Produit 2.1.1.1. : La population est mobilisée autour du RAMU														
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
2.1.1.1.1.	Sensibiliser les leaders d'opinion sur le RAMU	Les leaders d'opinion sont sensibilisés sur le RAMU	Nombre de leaders d'opinion sensibilisés	CNAMU	PTF et autres partenaires	0	350	750	1200	350	400	450	12.000	12.000	15.000
2.1.1.1.2.	Organiser des séances de vulgarisation du RAMU	Des séances de vulgarisation sont organisées	Nombre de séances de vulgarisation	CNAMU	PTF et autres partenaires	4	4	9	17	0	5	8	0	25.000	40.000

2.1.2.1.1.	Organiser l'identification des personnes indigentes	les personnes indigentes sont identifiées	Nombre de personnes indigentes identifiées	CNAMU, les OGD	OGD, SP-CNPS	0	0,25 M	2 M	3 M	0,25 M	1,750 M	1 M	1.466.406	10.265.500	5.866.000
2.1.2.1.2.	Organiser l'immatriculation des indigents	L'immatriculation des indigents est organisée	Nombre d'indigents immatriculés	CNAMU	MFPTPS, OGD	0	0,25 M	2,25 M	3,25 M	0,25 M	2 M	1 M	147.500	6.000.000	3.000.000
2.1.2.1.3.	Organiser l'affiliation des employeurs	L'affiliation des employeurs est organisée	Nombre d'employeurs affiliés	CNAMU	MFPTPS, OGD, PATRONAT	0	0	131071	133092	0	131071	2021	0	0	0
2.1.2.1.4.	Organiser l'enrôlement des travailleurs	L'enrôlement des travailleurs est organisé	Proportion travailleurs enrôlés	CNAMU	ETAT, CARFO, CNSS	0	0	0	571754	0	0	571754	0	0	0
Total													1.613.906	16.265.500	8.866.000
Etat													0	0	0
A rechercher													1.613.906	16.265.500	8.866.000
2.1.2.2.	Produit 2.1.2.2. : L'effectivité de l'immatriculation et de l'affiliation est assurée														
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2,020	2,021
2.1.2.2.1.	Effectuer des contrôles administratifs	Des contrôles administratifs sont effectués	Nombre de contrôles effectués	CNAMU	MFPTPS, OGD	0	200	600	1000	200	400	400	40.000	80.000	80.000
2.1.2.2.2.	Distribuer des cartes d'assurés des indigents	Les cartes d'assurés des indigents sont distribuées	Nombre de cartes distribuées	CNAMU	OGD	0	0,25 M	2 M	3 M	0,25 M	2 M	1 M	125.000	1.000.000	500.000
Total													165.000	1.080.000	580.000
Etat													40.000	80.000	80.000
A rechercher													125.000	1.000.000	500.000
Total axe 2													1.797.406	17.390.000	9.503.500
Etat axe 2													58.500	124.500	137.500
A rechercher Axe2													1.738.906	17.265.500	9.366.000
3.	Axe stratégique 3 : la viabilité financière du RAMU														
3.1.	Objectif stratégique 3.1 : assurer la pérennité du RAMU														
3.1.1.	Effet attendu 3.1.1. : Les ressources financières sont mobilisées														

Code	Indicateurs d'effet		Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles 2021	Cibles 2023	Hypothèses / Risques							
IEA 3.1.1.	Taux global de mobilisation des ressources financières		CNAMU	MFPTPS, MINEFID, PTF	0%	100%	100%	Contexte sécuritaire, adhésion des acteurs							
3.1.1.1.	Produit 3.1.1.1. : La mobilisation des ressources propres est assurée														
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
3.1.1.1.1.	Mobiliser le financement de la gratuité des soins	Le financement de la gratuité des soins est mobilisé	Le montant est acquis	CNAMU	MINEFID, MFPTPS	0	26Mrds	52Mrds	87Mrds	26Mrds	26Mrds	26Mrds	0	0	0
3.1.1.1.2.	Proposer des mécanismes de financement innovant	Des mécanismes de financement innovant sont proposés	Nombre de mécanismes de financement innovant proposés	CNAMU	MFPTPS, MINEFID, PTF, PARTENAIRES SOCIAUX	0	0	1	1	0	1	0	0	20.000	0
Total												0	20.000	0	
Etat												0	20.000	0	
A rechercher												0	0	0	
3.1.1.2.	Produit 3.1.1.2. : la mobilisation des ressources extérieures est assurée														
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
3.1.1.2.1.	Mobiliser des contributions financières des PTF	Les contributions financières des PTF sont mobilisées	Taux de mobilisation des contributions financières des PTF	CNAMU	MFPTPS, MINEFID	0%	100%	100%	100%	5,14 Mrds	49,07 Mrds	44,94 Mrds	0	0	0
3.1.1.2.	Mobiliser les subventions de l'Etat	Les subventions de l'Etat sont mobilisées	Taux de mobilisation des subventions	CNAMU	MFPTPS, MINEFID	0%	100%	100%	100%	2,763 Mrds	2,763 Mrds	2,763 Mrds	0	0	0
Total												0	0	0	
Etat												0	0	0	
A rechercher												0	0	0	
3.1.2.	Effet attendu 3.1.2. : la gestion efficace et efficiente des ressources de la CNAMU est assurée														

Code	Indicateurs d'effet		Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles 2021	Cibles 2023	Hypothèses / Risques							
IEA 3.1.2.1	Proportion des ratios CIPRES de gestion respectés		CNAMU	MINEFID, CIPRES	0%	80%	100%	Appropriation des textes, appuis techniques							
3.1.2.1	Produit 3.1.2.1. : Une bonne tenue des comptes de la CNAMU est assurée														
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
3.1.2.1.1.	Établir les comptes liés à la gestion	Les comptes liés à la gestion sont établis	La disponibilité des comptes	CNAMU		0	2	4	6	2	2	2	0	0	0
3.1.2.1.2.	Réaliser des audits	Des audits sont réalisés	Nombre d'audits réalisées	CNAMU	CIPRES, MINEFID, COUR DES COMPTE	0	1	2	3	1	1	1	5.000	5.000	5.000
Total													5.000	5.000	5.000
Etat													5.000	5.000	5.000
A rechercher													0	0	0
3.1.2.2.	Produit 3.1.2.2. : Un placement optimum des fonds est effectué														
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
3.1.2.2.1.	Prospecter des opportunités de placement	Les opportunités de placement sont connues	Nombres d'opportunités de placements connu	CNAMU		0	5	7	10	5	2	3	0	0	0
3.1.2.2.2.	Réaliser des placements financiers	Des placements financiers sont réalisés	Taux de rentabilité des placements	CNAMU		0%	0%	5%	5%	0%	5%	5%	0	0	0
Total													0	0	0
Etat													0	0	0
A rechercher													0	0	0
Total axe A3													5.000	25.000	5.000
Etat Axe3													5.000	25.000	5.000
A Rechercher Axe3													0	0	0
4.	Axe stratégique 4 : Achat des prestations des soins de santé														
4.1.	Objectif stratégique 4.1 : Assurer la prise en charge des bénéficiaires														

4.1.1.	Effet attendu 4.1.1. : Les prestations garanties par le RAMU sont assurées														
Code	Indicateurs d'effet	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles 2021	Cibles 2023	Hypothèses / Risques								
IEA 4.1.1.	Disponibilité du panier de soins du RAMU	CNAMU	MS	ND	100%	100%	Normalisation des structures de santé, respect des conventions, maîtrise des stocks de produits pharmaceutiques								
4.1.1.1.	Produit 4.1.1.1 : Les mécanismes d'achat des prestations sont mis en place														
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
4.1.1.1.1.	Mettre en œuvre les procédures de paiement	Les procédures de paiement sont mises en œuvre	Respect des délais de paiement	CNAMU	MINEFID	0	45	45	45	45	45	45	0	0	0
4.1.1.1.2.	Signer des conventions avec les prestataires de soins	Les conventions avec les prestataires de soins sont signées	Nombre de prestataires de soins conventionnés	CNAMU	MFPTPS, OGD, MS	0	16	16	16	16	0	0	1.000	0	0
Total												1.000	0	0	
Etat												1.000	0	0	
A rechercher												0	0	0	
4.1.1.2.	Produit 4.1.1.2. : L'accessibilité des prestations aux assurés est renforcée														
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
4.1.1.2.1.	Effectuer des contrôles de l'effectivité des soins	Des contrôles d'effectivité des soins sont effectués	Nombre de contrôles	CNAMU	OGD, MS	0	200	600	1000	200	400	400	40.000	80.000	80.000
4.1.1.2.2.	Traiter les plaintes et les recours sur l'effectivité des soins	Les plaintes et les recours de l'effectivité des soins sont traités	Proportion de plaintes traitées	CNAMU	MS, OGD, SOCIETE CIVILE	0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	0	0	0
Total												40.000	80.000	80.000	
Etat												40.000	80.000	80.000	
A rechercher												0	0	0	
4.1.2.	Effet attendu 4.1.2. (PS) : La veille sur la qualité des prestations offertes aux assurés est réalisée														
Code	Indicateurs d'effet	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles 2021	Cibles 2023	Hypothèses / Risques								
IEA 4.1.2.1.	Niveau de satisfaction des assurés sur les prestations	CNAMU	MS	0%	80%	100%	Civisme, implication des acteurs								

4.1.2.1. Produit 4.1.2.1 : Les assurés bénéficient de prestations de qualité															
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
4.1.2.1.1.	Mettre en place un système d'achat/qualité des prestations de soins de santé garanties par le RAMU	un système d'achat/qualité des prestations de soins de santé garanties par le RAMU est mis en place	L'existence d'un système d'achat/qualité des prestations de soins de santé garanties par le RAMU	CNAMU	MS, MFPTPS, PTF, ONG, PRESTATAIRES DE SOINS, OGD	0	1	1	1	1	0	0	30.000	0	0
4.1.2.1.2.	Mettre en place un mécanisme de veille citoyenne et communautaire	Un mécanisme de veille citoyenne et communauté est mis en place	L'existence d'un mécanisme de veille	CNAMU	MS, MFPTPS, PTF, ONG, PRESTATAIRES DE SOINS, OGD	0	1	1	1	1	0	0	30.000	0	0
4.1.2.1.3.	Assurer l'achat des prestations de soins offertes aux femmes et aux enfants de moins de 5 ans	L'achat des prestations de soins aux femmes et aux enfants de moins de 5 ans est assuré	Proportion des demandeurs de prestation pris en charge	CNAMU	OGD, prestataires de soins, MS	ND	100%	100%	100%	100%	100%	100%	26.000.000	26.000.000	26.000.000
4.1.2.1.4.	Assurer l'achat des prestations de soins offertes aux indigents	L'achat des prestations de soins aux indigent est assuré	Proportion des demandeurs de prestation pris en charge	CNAMU	OGD, prestataires de soins, MS	0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	3.000.000	24.000.000	36.000.000
Total													29.060.000	50.000.000	62.000.000
Etat													27.002.000	27.002.000	27.002.000
A rechercher													2.058.000	22.998.000	34.998.000
4.1.2.2. Produit 4.1.2.2. : Le contrôle médical est assuré															
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
4.1.2.2.1.	Adopter des références médicales par voie réglementaire	des références médicales par voie réglementaire sont adoptées	Le nombre de référence médicale	CNAMU	MS, MFPTPS, PRESTATAIRES DE SOINS	0	3	6	9	3	3	3	20.000	20.000	20.000
4.1.2.2.2.	Effectuer des contrôles médicaux	Des contrôles médicaux sont effectués	Nombre de contrôles médicaux effectués	CNAMU	MS, PRESTATAIRES DE SOINS, OGD	0	200	600	1000	200	400	400	40.000	80.000	80.000
Total													60.000	100.000	100.000
Etat													60.000	100.000	100.000

A rechercher	0	0	0
<i>Total Axe 4</i>	29.161.000	50.180.000	62.180.000
<i>Total Etat Axe 4</i>	27.103.000	27.182.000	27.182.000
<i>Total A rechercher Axe 4</i>	2.058.000	22.998.000	34.998.000

ANNEXE 2 : CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES

INTITULÉ DU PLAN D' ACTIONS		Plan d'actions opérationnel (PAO) 2019-2021 du plan stratégique de développement du régime d'assurance maladie universelle (PSD-RAMU) 2019-2023										
INTITULÉ DE LA POLITIQUE SECTORIELLE		Plan stratégique de développement du régime d'assurance maladie universelle (PSD-RAMU) 2019-2023										
INTITULÉ DU PROGRAMME		« Travail décent »										
CONTRIBUTION DU PLAN STRATÉGIQUE		Assurer la couverture d'au moins 47% des populations aux soins de santé à l'horizon 2023										
IMPACTS ESCOMPTÉS DU PSD-RAMU		Le taux de paiement direct des soins de santé est réduit										
1.	Axe 1 : Pilotage du RAMU											
1.1.	Objectif stratégique 1.1 : Renforcer le cadre institutionnel et opérationnel											
1.1.1.	Effet attendu 1.1.1 : Le cadre juridique et institutionnel est renforcé											
Code	Indicateurs de sous-effet	Sources	Responsables	Valeurs de référence	Cibles			Réalizations			Cibles atteintes : 1 = Oui 0 = Non	
					2019	2020	2021	2019	2020	2021		
I.E.A. 1.1.1.1.	Proportion des textes juridiques adoptés	Journal officiel	CNAMU	17%	50%	75%	100%					
Code	Programme	Produits	Indicateurs	Responsables	Valeurs de référence	Cibles			Réalizations			Cibles atteintes : 1 = Oui 0 = Non
						2019	2020	2021	2019	2020	2021	
	Travail décent	Le cadre juridique est amélioré	Nombre de textes juridiques élaborés	CNAMU	4	10	16	23				
		Le cadre institutionnel est amélioré	Nombre de cadres institutionnels fonctionnels	CNAMU	5	22	31	38				
1.1.2.	Effet attendu 1.1.2. : Les capacités opérationnelles de la CNAMU sont renforcées											
Code	Indicateurs de sous-effet	Sources	Responsables	Valeurs de référence	Cibles			Réalizations			Cibles atteintes : 1 = Oui 0 = Non	

					2019	2020	2021	2019	2020	2021		
	Proportion des organes fonctionnels	Rapport d'activités	CNAMU	0%	50%	75%	100%					
	Taux d'exécution du PAO	Rapport d'activités	CNAMU	0%	50%	75%	100%					
Code	Programme	Produits	Indicateurs	Responsables	Valeurs de référence	Cibles			Réalizations			Cibles atteintes : 1 = Oui 0 = Non
						2019	2020	2021	2019	2020	2021	
	Travail décent	Les ressources humaines sont renforcées	Taux d'exécution du plan de renforcement des capacités du personnel	CNAMU	0%	30%	60%	100%				
		Les ressources matérielles sont disponibles	Disponibilité des ressources matérielles	CNAMU	ND	529	790	790				
		Le système d'information est mis en place	Existence du système d'information	CNAMU	0	1	1	1				
		Les outils de gestion administrative, financière et comptable sont mis en place	Nombre d'outils de gestion administrative, financière et comptable mis en place	CNAMU	0	6	9	21				
1.1.3.	Effet attendu 1.1.3. : Le système de planification et de suivi-évaluation est efficace											
Code	Indicateurs de sous-effet	Sources	Responsables	Valeurs de référence	Cibles			Réalizations			Cibles atteintes : 1 = Oui 0 = Non	
					2019	2020	2021	2019	2020	2021		
	Taux de réalisation des activités de suivi et d'évaluation	Rapports de suivi et d'évaluation	CNAMU	0%	100%	100%	100%					
Code	Programme	Produits	Indicateurs	Responsables	Valeurs de référence	Cibles			Réalizations			Cibles atteintes : 1 = Oui 0 = Non
						2019	2020	2021	2019	2020	2021	
		La planification et le suivi-évaluation du PSD-RAMU sont	Nombre d'activités de	CNAMU	0	4	10	16				

	Travail décent	assurés	planification et de suivi évaluation réalisées									
		Les statistiques sur le RAMU sont produites	Disponibilité des statistiques sur le RAMU	CNAMU	0	0	2	5				
		Les résultats du PSD-RAMU sont vulgarisés	Nombre d'activités de vulgarisation réalisées	CNAMU	0	1	7	23				
2.1.1.	Effet attendu 2.1.1. : L'adhésion au RAMU est assurée											
Code	Indicateur de sous-effet		Sources	Responsables	Valeurs de référence	Cibles			Réalizations			Cibles atteintes : 1 = Oui 0 = Non
						2019	2020	2021	2019	2020	2021	
	Proportion de la population connaissant le RAMU		Résultats d'études/sondages	CNAMU	0%	40%	60%	80%				
Code	Programme	Produits	Indicateurs	Responsables	Valeurs de référence	Cibles			Réalizations			Cibles atteintes : 1 = Oui 0 = Non
						2019	2020	2021	2019	2020	2021	
	Travail décent	La population est mobilisée autour du RAMU	Nombre de séances de sensibilisation réalisées	CNAMU	4	13	22	31				
		Les principaux acteurs sont mobilisés autour du RAMU	Nombre de rencontres avec des principaux acteurs organisées	CNAMU	2	7	16	23				
2.1.2.	Effet attendu 2.1.2. : L'immatriculation et l'affiliation des assujettis sont assurés											
Code	Indicateur de sous-effet		Sources	Responsables	Valeurs de référence	Cibles			Réalizations			Cibles atteintes : 1 = Oui 0 = Non
						2019	2020	2021	2019	2020	2021	
	Taux de couverture de la population par le RAMU		Base de données CNAMU	CNAMU	ND	25%	35%	47%				
Code	Programme	Produits	Indicateurs	Responsables	Valeurs de	Cibles			Réalizations			Cibles

					référence	2019	2020	2021	2019	2020	2021	atteintes : 1 = Oui 0 = Non
	Travail décent	Les opérations d'immatriculation et d'affiliation sont assurées	Nombre d'assujettis immatriculés et affiliés	CNAMU	0	250 000	4 381 071	6 383 092				
		L'effectivité de l'immatriculation et de l'affiliation est assurée	Nombre d'assurés disposant de carte d'immatriculation	CNAMU	0	250 000	2 000 000	3 000 000				
3.1.1.	Effet attendu 3.1.1. : Les ressources financières sont mobilisées											
Code	Indicateur de sous-effet	Sources	Responsables	Valeurs de référence	Cibles			Réalizations			Cibles atteintes : 1 = Oui 0 = Non	
					2019	2020	2021	2019	2020	2021		
	Taux global de mobilisation des ressources financières	Budget CNAMU	CNAMU	0%	100%	100%	100%					
Code	Programme	Produits	Indicateurs	Responsables	Valeurs de référence	Cibles			Réalizations			Cibles atteintes : 1 = Oui 0 = Non
						2019	2020	2021	2019	2020	2021	
	Travail décent	La mobilisation des ressources propres est assurée	Montant de ressources propres mobilisées	CNAMU	0	26 Mrds	52 Mrds	87 Mrds				
		La mobilisation des ressources extérieures est assurée	Taux de mobilisation des ressources extérieures	CNAMU	0%	100%	100%	100%				
3.1.2.	Effet attendu 3.1.2. : La gestion efficace et efficiente des ressources de la CNAMU est assurée											
Code	Indicateurs de sous-effet	Sources	Responsables	Valeurs de référence	Cibles			Réalizations			Cibles atteintes : 1 = Oui 0 = Non	
					2019	2020	2021	2019	2020	2021		
	Proportion des ratios de gestion CIPRES respectés	Rapports de contrôles/audits	CNAMU	0%	50%	60%	80%					
Code	Programme	Produits	Indicateurs	Responsables	Valeurs de référence	Cibles			Réalizations			Cibles atteintes :

						2019	2020	2021	2019	2020	2021	1 = Oui 0 = Non
	Travail décent	Une bonne tenue des comptes de la CNAMU est assurée	Nombre de comptes tenus	CNAMU	0	2	4	6				
		Un placement optimum des fonds est effectué	Taux de rentabilité des placements	CNAMU	0%	0%	5%	5%				
4.1.1.	Effet attendu 4.1.1. : Les prestations garanties par le RAMU sont assurées											
Code	Indicateurs de sous-effet		Sources	Responsables	Valeurs de référence	Cibles			Réalizations			Cibles atteintes : 1 = Oui 0 = Non
						2019	2020	2021	2019	2020	2021	
	Disponibilité du panier de soins du RAMU		Textes juridiques/rapports de contrôles	CNAMU	ND	100%	100%	100%				
Code	Programme	Produits	Indicateurs	Responsables	Valeurs de référence	Cibles			Réalizations			Cibles atteintes : 1 = Oui 0 = Non
						2019	2020	2021	2019	2020	2021	
	Travail décent	Les mécanismes d'achat des prestations sont mis en place	Nombre de prestataires de soins conventionnés	CNAMU	0	16	16	16				
		L'accessibilité des prestations aux assurés est renforcée	Nombre de contrôles de l'effectivité effectués	CNAMU	0	200	600	1000				
4.1.2.	Effet attendu 4.1.2. : La veille sur la qualité des prestations offertes aux assurés est réalisée											
Code	Indicateurs de sous-effet		Sources	Responsables	Valeurs de référence	Cibles			Réalizations			Cibles atteintes : 1 = Oui 0 = Non
						2019	2020	2021	2019	2020	2021	
	Niveau de satisfaction des assurés sur les prestations		Résultats d'études/sondages, rapports de suivi-évaluation	CNAMU	0%	60%	70%	80%				

Code	Programme	Produits	Indicateurs	Responsables	Valeurs de référence	Cibles			Réalizations			Cibles atteintes : 1 = Oui 0 = Non
						2019	2020	2021	2019	2020	2021	
	Travail décent	Les assurés bénéficient de prestations de qualité	Existence d'un système d'achat/qualité des prestations	CNAMU	0	1	1	1				
		Le contrôle médical est assuré	Nombre de contrôles médicaux effectués	CNAMU	0	200	600	1000				